



Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le 04/08/2025

ID : 030-200034692-20250630-DEL84_2025OK-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 84/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Gestion des Baux

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	828 752,50	701 587,90	127 164,60	-378 704,60	-251 540,00
Fonctionnement	1 018 749,59	711 447,21	307 302,38	-89 324,46	237 977,92
Total	1 847 502,09	1 413 035,11	434 466,98	-448 029,09	-13 562,11

Le compte administratif 2024 pour le Budget Annexe Gestion des Baux, toutes sections confondues, s'élève à hauteur de :

- En recettes : 1 847 502,09 €
- En dépenses : 1 413 035,11 €

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. **Les recettes : 1 847 502,09 €**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 1,019 M€ et sont composées des loyers et charges locatives pour 1 M€, de la location de bureaux de l'Office des Entreprises à l'heure ou la journée à hauteur de 4,854 K€, ainsi que de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs pour 13,210 K€.

Les recettes d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 828,752 K€ et se composent des dépôts de garantie (chapitre 16) pour 77,752 K€ et de la subvention d'équilibre du budget principal versée au titre des années 2023 (rattrapage) et 2024 pour un montant total de 751 K€. Cette subvention correspond au remboursement du capital de la dette souscrit pour l'acquisition du siège de l'agglomération.

B. **Les dépenses : 1 413 035,11 €**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 711,447 K€ et comprennent l'ensemble des dépenses concernant l'entretien et le fonctionnement des bâtiments de l'agglomération et précisé comme suit :

- Les dépenses d'eau et d'électricité pour 64,337 K€ ;
- L'entretien, diverses réparations et le contrat de maintenances diverses des bâtiments pour 182,179 K€ ;
- Le gardiennage pour 12,844 K€ ;
- Les frais de nettoyage des locaux pour 104,636 K€ ;
- Les intérêts d'emprunt pour 256,545 K€ ;
- Le remboursement du personnel affecté à ce budget pour 64,495 K€ ;
- Le paiement d'une taxe foncière pour un montant de 26,40 €.

En investissement, les dépenses sont de 701,588 K€, elles comprennent l'audit énergétique et l'étude thermique du bâtiment du siège pour 21,31 K€, et divers travaux (pose parquet, cloisons, pompe de relevage, film protection sur les fenêtres, etc) et achats de matériels et mobiliers pour un montant total de 305.273 K€.

Il est constaté un déficit toutes sections confondues de -13 562,11 € :

- Résultat d'investissement : - 251 540,03 € ;
- Résultat de fonctionnement : 237 977,92 €.

Avec les restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement d'un montant de 19 485,71 € en dépenses, le besoin de financement des investissements s'élève à hauteur de 271 025,74 €. Cependant, compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 237 977,92 €, le besoin de financement est donc couvert à hauteur de 237 977,92 €.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe Gestion des Baux par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Président désigne Valère SEGAL, 1^{er} vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Gestion des Baux, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025

Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien

